

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 Février 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 20

Absents excusés : 04

Absents : 05

Procurations : 04

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 00

N° de délibération : 09

Date de transmission
en préfecture :

02 MARS 2026

Par suite d'une convocation en date du 10 Février 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **19 février 2026 à 18h45** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules OTTO, Jacqueline TASSIUS, Frédéric OTTO, Christiane COLET-BAILLET, Ernard BOULON, Cindy DARMIN, Louis-Jules DARES, Marie-Pierre DARLY, Christopher GERAN, Albert AIRA, Yvon TOI-OTTO, Amour GABALI, Gérard RAMASSAMY, Sonia JEREMIE CAMALET, Ketty LANCIEN, Nicolas BRESLAU, Luigi LANCASTRE, Audrey BOURSEAU, Gaston GERAN, Aline TOI.

Absents excusés : Juliette FARNABE, Virginie GUILLAUME, Véronique GOMBAULD, Anne-Marie CANGOUE.

Absents : Joël LANCASTRE, Esther JEREMIE-AMBRAISSE, Alexandre CLAIRY, Jennifer LINON, Pierrot TAURUS.

Procurations : Anne-Marie CANGOUE donne procuration à Jules OTTO, Juliette FARNABE donne procuration à Jacqueline TASSIUS, Virginie GUILLAUME donne procuration à Cindy DARMIN, Véronique GOMBAULD donne procuration à Albert AIRA.

Secrétaire de séance : Nicolas BRESLAU

Demande d'exonération de loyers par le Gérant du restaurant « L'Assiette Habissoise »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention d'occupation d'un local communal situé sur la plage « *Simaho* » signée avec le gérant du restaurant « *l'assiette habissoise* »,

Vu la demande d'exonération de loyers formulée par courrier en date du 18 décembre 2025 par le gérant de ce restaurant Monsieur **JUDITH** Rodrigue en raison de la fermeture de cet établissement depuis septembre 2025 pour mise en conformité,

Considérant la démarche initiée par la majorité municipale pour inciter les professionnels de la restauration à se conformer aux règles de sécurité et d'hygiène,

Le Conseil municipal,

Après échanges de vues

Décide à l'unanimité

Article 1 : D'approuver la demande d'exonération de loyers formulée par le Gérant de « *L'Assiette Habissoise* ».

Article 2 : Que cette exonération prend effet à compter de **janvier 2026 jusqu'au redémarrage de l'activité.**

Article 3 : Que ce redémarrage doit s'effectuer au plus tard au **30 juin 2026.**

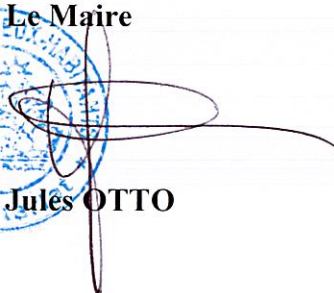
Article 4 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région, à Madame la Comptable publique et Monsieur le Gérant de « **l'Assiette Habissoise** ».

Pour expédition conforme

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le **02 MARS 2026**

Le Maire

Jules OTTO

